© Drogues Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Tabac et mineurs

Par Profil supprimé Postée le 10/11/2009 23:22

> En fait, j'ai une amie qui m'as dit qu'il était interdit de fumer avant 16 ans ? Est ce vrai ?

Mise en ligne le 14/11/2009

Bonjour,

La loi "Hôpital, patients, territoire, santé", votée le 22 juillet 2009, a fait remonter l'âge d'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans à 18 ans. Ce n'est cependant pas une interdiction à consommer : vous ne serez ainsi pas arrêtée par la police si vous-même consommez du tabac.

Cordialement.

En savoir plus :

- Code de la Santé publique, article L3511-2
- cidTexte=LEGITEXT000006072665
-